

Développement durable & Produits de santé



**Claire
MORISSON**

*Cheffe de projet
durable
innovation*

ARS Nouvelle-Aquitaine



**Myriam
ROUDAUT**

*Pharmacien
coordonnateur
adjoint*

OMEDIT NAGG



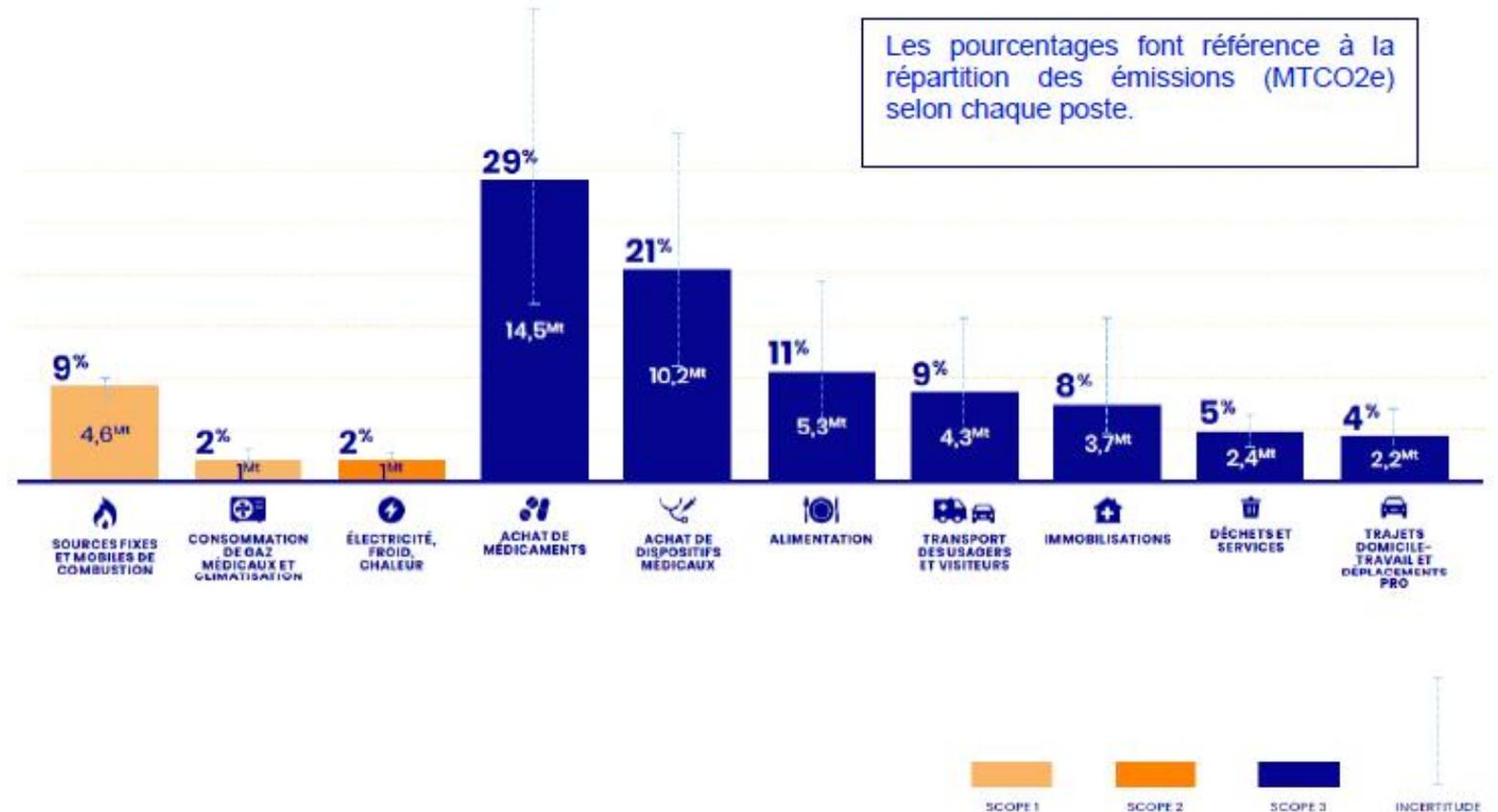
**Clairelise
TROUVÉ**

*Coordinatrice régionale réseau
Efficacité et Transition Energétique
en Santé Région Nouvelle-Aquitaine*

Centre Hospitalier de Niort

Contexte

Le système de soins français représente plus de 8 % des émissions de gaz à effet de serre nationales (près de 50 millions de tonnes équivalent CO₂)



Répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé (MtCO₂e)
Source: calculs The Shift Project 2023

Contexte



Changement climatique et santé :
Double enjeu



Contexte





En Nouvelle-Aquitaine

Révision du PRS en 2023

- Un nouveau chapitre « Promouvoir le développement durable et la transformation écologique du système de santé » dans l'axe 3 du Schéma Régional de Santé
- Élaboration d'une feuille de route TESS



La feuille de route TESS

ORIENTATION 1

Structurer une gouvernance régionale et accompagner le secteur de la santé

PRIORITÉ

Déployer l'AFNOR SPEC 2211 : « Référentiel environnemental pour l'hébergement et la restauration des établissements sanitaires et médico-sociaux »

Mettre en place une commission régionale «TESS»

Développer l'accès à des outils structurants

Créer une mission régionale d'appui TESS

ORIENTATION 2

Accélérer la décarbonation et poursuivre toutes les autres démarches visant à réduire l'impact sur le changement climatique

PRIORITÉ

Agir sur la juste prescription des produits de santé

PRIORITÉ

Accompagner la décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux

- achats durables
- transformation énergétique
- soins écoresponsables
- alimentation durable
- mobilité durable



La feuille de route TESS

Concernant l'accompagnement du secteur de la santé :

- Création d'une commission régionale TESS
- Création d'une mission régionale d'appui à la TESS
- Développer l'accès à des outils structurants

Exemple : Promouvoir la boîte à outils CAP hôpital durable qui comprend 3 outils :

- L'Agenda 2030 du CH de Niort,
- Les Unités durables du CHU de Bordeaux,
- Le Plan Health Faire du CHU/Université de Poitiers (et APHP et OMEDIT Ile de France)

La feuille de route régionale TESS

- 3 priorités



Accélérer la décarbonation



Déployer le référentiel
hébergement et
restauration



Agir sur la juste
prescription des produits
de santé

La décarbonation

Règlementaire

- ✓ Obligation légale depuis 2013 pour les établissements de santé publics et du médico-social de plus de 250 salariés et de plus de 500 salariés pour les structures privées, de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et un plan de transition ;
- ✓ Depuis 2022 sur toutes les émissions directes et indirectes ;
- ✓ 01/01/2016 : obligation de déposer les BEGES sur la plateforme ADEME.

Le bilan de gaz à effet de serre

Tout savoir en 1 mn



CE QUE DIT LA LOI

- Les établissements doivent réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur une année pour identifier les principaux facteurs d'émissions directes et indirectes. Le bilan doit être réalisé tous les 4 ans pour le privé et tous les 3 ans pour le public.
- Il doit être accompagné d'un « plan de transition » présentant les actions et les moyens de l'établissement.

LES RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- Article L. 229-25 du Code de l'environnement
- Articles R. 229-45 à R. 229-50-1 du Code de l'environnement
- Décret n° 2022-982 du 1^{er} juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre

POUR QUI ?

Les établissements privés employant plus de 500 salariés (plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer).

Les établissements publics employant plus de 250 personnes.

Les groupes définis à l'Article L2331-1 du Code du travail peuvent établir et publier un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et un plan de transition pour l'ensemble de leurs structures.

POUR QUAND ?

Déjà en vigueur.

COMMENT LE DÉCLARER ?

Les bilans établis après le 1^{er} janvier 2016 doivent être déclarés sur la plateforme Bilans GES - ADEME.

QUELLES SANCTIONS ?

Si l'établissement ne réalise pas et ne publie pas son bilan de gaz à effet de serre, il s'expose à une amende de 50 000 € (100 000 € en cas de récidive).

Source ANAP

La décarbonation

Objectif prioritaire : Accompagner la décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux

Promouvoir la réalisation de BEGES pour obtenir un état des lieux des émissions carbone des établissements en NA (T0)

- Assujettis , non assujettis
- 207 entités juridiques sanitaires dont 74 assujetties
- 603 structures juridiques médico-sociales : 25 assujetties
- Outil de pilotage

Encourager la mise en place d'actions de décarbonation

La décarbonation

Action 1 : dès 2024, pour les établissements sanitaires

- Financement d'un projet sur trois ans, porté par le GCS achats
 - Marché public en cours
 - *Plateforme numérique pour réaliser les BEGES, les plans de transition*
 - *Accompagnement collectif, sensibilisation/formation, partage des bonnes pratiques pour promouvoir les actions de décarbonation*
 - Partenariat étroit avec la mission régionale d'appui
 - Observatoire régional
 - Permet de mesurer un T0 et d'objectiver les efforts

La décarbonation

Action 2 : dès 2025

- En lien étroit avec la mission régionale d'appui et les acteurs ;
- Élaboration d'une méthodologie pour accompagner les établissements médico-sociaux ;
- Réflexion pour les soins de ville,

Le référentiel hébergement/restauration

Objectifs

- ✓ Créer un référentiel environnemental hébergement restauration des ES/ESMS ;
- ✓ Inspiré de l'écolabel européen tourisme.





Le référentiel hébergement/restauration

1ere phase : référentiel d'exigences AFNOR SPEC 2211

- Phase de travail (GT), propositions de critères obligatoires et optionnels autour de 9 thématiques :
 - Politique environnementale
 - Environnement et biodiversité
 - Sobriété énergétique
 - Gestion de l'eau
 - Gestion et réduction des déchets
 - Blanchisserie écoresponsable
 - Produits et méthodes de nettoyage
 - Restauration, approvisionnement durable et agriculture biologique
 - Transports et mobilité



Le référentiel hébergement/restauration

1^{ère} phase : référentiel d'exigences AFNOR SPEC 2211

- Consultation
- Publication octobre 2024

2^{ème} phase : référentiel de certification

- Débute le 4/11, durée envisagée 10 mois

Automne 2025

- Possibilité d'obtenir la marque NF environnement



Objectif prioritaire La juste prescription des produits de santé



Agir sur la juste prescription des produits de santé

- ✓ Mise à profit de **nombreuses actions déjà mises en œuvre**
- ✓ **Mobilisation** des partenaires institutionnels, des professionnels et des usagers
- ✓ En **cohérence** avec les dispositifs existants
- ✓ **Valorisation** des actions des professionnels déjà engagées
- ✓ **Réévaluation annuelle** des actions

Juste prescription
des médicaments

Juste prescription des
Dispositifs médicaux

Sensibilisation
des professionnels & usagers



Indicateurs de suivi de l'objectif prioritaire



- ✓ Baisse du nombre de **médicaments** prescrits
- ✓ Baisse de la consommation **d'antibiotiques**



- ✓ Baisse du nombre de **médicaments** prescrits chez la personne âgée
- ✓ Baisse de la consommation **d'antibiotiques**

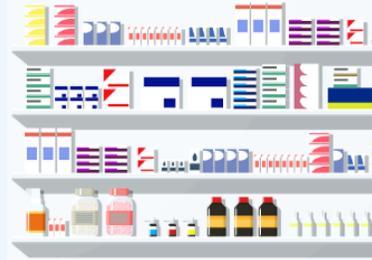


Agir sur la juste prescription des produits de santé



Prescription

- ✔ La bonne indication du médicament au regard des autres thérapeutiques non médicamenteuses
- ✔ Si la prescription est justifiée, veiller à retenir
 - ✔ Le bon produit avec, selon disponibilité de données, la prise en compte de l'impact écologique
 - ✔ La bonne dose,
 - ✔ La durée adéquate,
 - ✔ La forme adaptée.
 - ✔ La réévaluation régulière des traitements
- ✔ La sensibilisation des patients à l'impact carbone de la prescription



Dispensation

- ✔ La bonne indication avec la mise à profit des activités de pharmacie clinique
- ✔ L'adaptation des quantités dispensées en lien avec les besoins réels des patients et la sensibilisation des patients
- ✔ L'accompagnement du patient dans la gestion de son traitement et des déchets associés dont le médicament non utilisé
- ✔ La participation à la détection du défaut d'adhésion thérapeutique et de la survenue des effets indésirables



Administration

- ✔ La concordance des bonnes modalités d'administration au regard de la prescription
- ✔ La détection du défaut de prise des médicaments et surstockage éventuels
- ✔ La sensibilisation à la gestion des déchets et des médicaments non utilisés.

Achat

Logistique

Actions sur la pertinence des produits de santé

Contractualisation CAQES

Médicaments & DM liste en sus – personne âgée
– anticancéreux oraux – douleur – santé mentale

Suivi des dépenses et des pratiques

des médicaments et dispositifs médicaux de la liste en sus

Groupes de pairs par stratégie thérapeutique

Soutien au déploiement de la pharmacie clinique

Promotion de la prescription appropriée chez la personne âgée

Mise à disposition d'outils d'évaluation des pratiques et de bon usage

Formations sur la pertinence des prescriptions chez la personne âgée et l'antibiothérapie

Outils de bon usage

Promotion du lien ville/hôpital notamment sur les anticancéreux oraux

ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE PRODUITS DE SANTE

Packs de chirurgie

- ✓ Réflexion sur composition des packs à adapter au plus près des besoins
- ✓ Utilisation de pack ophtalmo sur mesure

DM à usage unique

- ✓ Suppression des sets de badigeon usage unique
- ✓ Réflexion continue sur l'utilisation de DM à usage unique ou restérilisable (intubation,...)
- ✓ Changement matériau plateau d'anesthésie
- ✓ Réflexion sur les dispositifs captifs usage unique

Gaz anesthésiques & analgésiques

- ✓ Mise au norme des réseaux de fluides et gaz médicaux
- ✓ Suppression totale ou diminution du desflurane, du protoxyde d'azote
- ✓ Utilisation des gaz à impact carbone faible

Gestion des déchets (médicaments & DM)

- ✓ Mise en place d'un tri plus large
- ✓ Filière de recyclage des métaux dans certains dispositifs médicaux, des cartons, des nouettes en verre
- ✓ Gestion et la limitation des déchets au bloc opératoire et à la pharmacie.

Institutionnalisation de la démarche

- ✓ Commission RSE, Développement durable
- ✓ COPIL Développement durable
- ✓ Sous-commission CME / COMEDIMS
- ✓ Agenda RSE 2030
- ✓ Groupes de travaux thématiques



ETABLISSEMENTS DE SANTE

CAQES 2024

Indicateurs Régionaux
Dispositifs Médicaux Implantables,
Santé Mentale et Douleur

Synthèse des déclarations
sur le critère relatif à la mise
en oeuvre d'actions
d'éco-prescriptions



Mobilisation pluriprofessionnelle
de tous les établissements
sur cette thématique



Pertinence des produits de santé



Pansements

- ✓ Rationalisation de l'utilisation des sets à pansements stériles via la mise à jour des protocoles de prise en soin des plaies
- ✓ Révision des ordonnances de sortie de pansement pour limiter les quantités délivrées en ville



Thérapies non médicamenteuses

- ✓ Thérapeutiques complémentaires psychocorporelles validées dans la douleur
- ✓ Programme de prévention en santé



Médicaments & DM non utilisés

- ✓ Partenariat associations locales de dons de DM périmés non utilisés
- ✓ Gestion PUI/unités de soins des médicaments à péremptions courte et des médicaments non utilisés
- ✓ Révision régulière des dotations



Achats & commandes

- ✓ Intégration de critères RSE lors des appels d'offres
- ✓ Rationalisation du nombre de commandes
- ✓ Mise en stock des DM hors stock souvent commandés
- ✓ Mutualisation des référencements de DM
- ✓ Travaux sur les conditionnements

Formation et sensibilisation des professionnels

- ✓ Plaquette d'information sur la gestion des déchets
- ✓ Sensibilisation aux soins et gestes écoresponsables
- ✓ Sensibilisation à la déprescription et à la prescription des médicaments en "si besoin"
- ✓ Formation des acheteurs

09.24

Perspectives / Conclusion

21 NOVEMBRE 2024

Journée régionale annuelle
OMEDIT Nouvelle-Aquitaine
Guadeloupe Guyane

- ✓ Séquence plénière
- ✓ Atelier DD - Retours d'expérience



- ✓ GT OMEDIT DD Produits de santé
- ✓ Mutualisation – valorisation retours d'expérience - outils



- ✓ Contribution à la sensibilisation
- ✓ Programmation en cours 2025

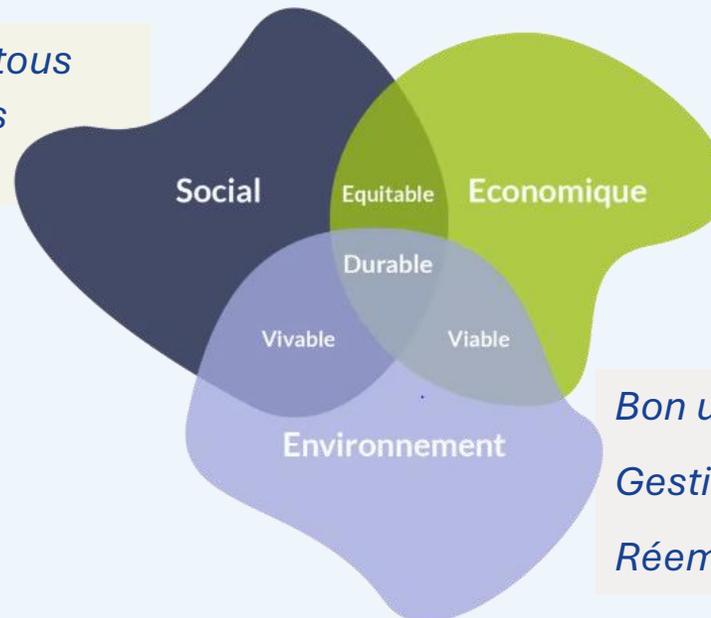
Poursuite des actions engagées

*Accessibilité pour tous
aux thérapeutiques
appropriées*

*Préservation de l'équilibre
du système de santé*

*Promotion des
médicaments génériques &
biosimilaires*

**efficacité
cout
bénéfice
risques**



*Bon usage – pertinence
Gestion des déchets
Réemploi*



AGISSONS DURABLEMENT EN SANTÉ

2030

Novembre 2024

Journée régionale OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe Guyane - 21 novembre 2024

Présentation OMEDIT NA

CENTRE HOSPITALIER
DE **NIORT**
Votre santé, notre objectif

- Lancement des démarches DD en 2009
- Premier Agenda 21 en 2012/2015 et un Agenda 21 et 22 en 2017/2020
- Lancement de l'Agenda 2030 en 2022 (1^{er} Agenda 2030 en santé)
- Le CH de Niort est en avance sur ces sujets

Les axes stratégiques de l'Agenda 2030

- Répondre aux grands enjeux du DD pour le Centre hospitalier de Niort
- Avoir des objectifs qui répondent aux compétences et champs d'intervention du CH
- Construire un plan d'actions pour les 5 prochaines années
- Le but : impulser progressivement des habitudes et méthodes de travail sous le prisme du DD (transversalité, amélioration continue, réflexion en mode projet).
- Le projet peut ne pas couvrir tous les champs de compétences de l'établissement
- Valoriser ce qui existe déjà, et évaluer les projets précédents
- Rechercher à mettre des actions existantes dans stratégie globale
- Peut faire naître des actions innovantes lors des ateliers
- Intégrer des actions qui peuvent être mises en place rapidement



Le comité de pilotage de l'Agenda 2030

Une fois la phase d'élaboration de la démarche finalisée, le comité de pilotage se réunira régulièrement pour :

- Présenter l'état d'avancement des actions portées;
- Présenter les travaux des groupes de travail de l'année ;
- Valider les plans d'action et suivre les actions en termes de réalisation

Comité de pilotage

Direction générale

- Directeur général
- Directeurs adjoints 3/4
- Service Communication

Service développement durable

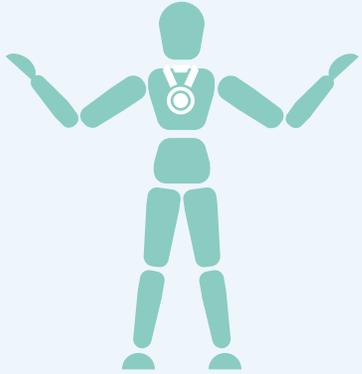
- Responsable développement durable

Référent.e.s développement durable

- Référent.e.s développement durable par pôle et nommé par les responsables de pôles



Le rôle des référents développement durable par pôle



Leurs missions pendant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 :

- Être **ambassadeur** et **relais** de la démarche dans les services ;
- Assurer **le suivi des actions** et **contribuer au bilan annuel** ;
- Participer au comité de pilotage annuel ;
- Être **force de proposition** et **relais des sollicitations** entre les services et avec le service développement durable.

Les référent.e.s s'engagent :

- A **partager le plan d'actions** au sein de leurs services ;
- A **s'organiser avec leur direction pour mettre en œuvre les étapes nécessaires à la réalisation d'une action** (rencontres, réunions internes, ...) ;
- A **remonter à la direction les besoins nécessaires** pour la réalisation des actions ;
- A **remonter à la direction les freins rencontrés** pour mettre en œuvre les actions ;
- A **partager les solutions trouvées avec l'ensemble des services** et membres du comité de pilotage ;
- A **s'organiser pour collecter les indicateurs nécessaires à la mesure des impacts et au suivi de la démarche.**



Les étapes de réalisation : une démarche en 3 temps

1

Lancement de la démarche

- Lancement de la communication
- L'enquête interne pour recueillir les besoins et les attentes des agents
- Dresser un état des lieux des actions existantes
- Identifier les sujets prioritaires à traiter pour la politique de Développement Durable

2

Co-Construction de la démarche

- Reprendre les résultats de l'enquête
- Définir des axes stratégiques pour l'Agenda 2030
- Concerner les agents et le personnel soignant et des actions à mettre en place et travail pour prioriser les sujets

3

Elaboration du plan d'actions

- Identifier les défis et les actions qui permettent de construire les axes du plan d'actions
- Décliner de façon opérationnelle des actions
- Affiner le mode de suivi et de gouvernance des actions



Les nouveaux axes du plan d'actions de l'Agenda 2030



Un Centre Hospitalier qui place le Développement durable au cœur de son projet d'établissement



Un centre hospitalier qui s'adapte au changement climatique



Un centre hospitalier qui promeut un cadre sain et inclusif au service du bien des patients et des professionnels



Un Centre Hospitalier qui consomme de façon responsable et s'engage vers la sobriété des pratiques



Un Centre Hospitalier qui poursuit sa décarbonation

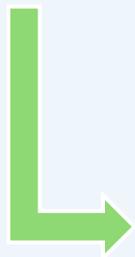


Le plan d'action de l'Agenda 2030



AXE 1

Un Centre Hospitalier qui place le Développement durable au cœur de son projet d'établissement



DÉFI 1

Définir et former des référents DD pour assurer la transversalité du DD au sein des services



ACTIONS

- Action 1 :** Constituer un réseau de référents infra pôle
- Action 2 :** Organiser des formations au développement durable pour les référents DD (webinaires, fresque du climat)





AGENDA 2030

AGISSONS
DURABLEMENT
EN SANTÉ

Journée régionale OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe Guyane - 21 novembre 2024



AXE 5

UN CENTRE HOSPITALIER QUI POURSUIT SA DÉCARBONATION

Réduire les émissions liées
au gaz médicaux

- Optimiser le suivi de la consommation de gaz médicaux
- Former les étudiants et les professionnels de bloc à l'anesthésie bas-carbone
- Assurer une veille des systèmes de recapture de gaz

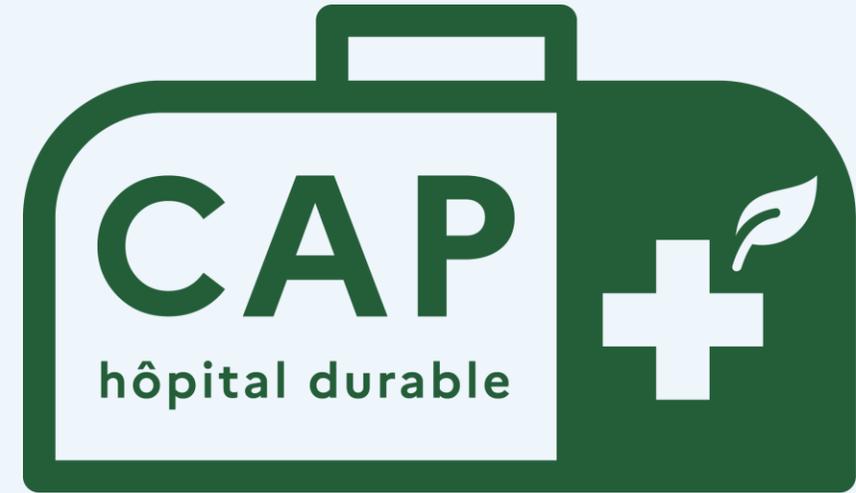




MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
interministérielle
de la transformation
publique



- CAP HÔPITAL DURABLE
- TRANSFORMATION
ECOLOGIQUE EN SANTE

Comprendre, Agir, Partager

